

Conseil d'UFR STAPS plénier extraordinaire du 02 mai 2024

Extrait de décisions

Ordre du jour :

- Présentations bilan auto-évaluation HCERES

Le Directeur de l'UFR, Monsieur Vincent DRU, ouvre la séance à 13h30.

1- Présentations bilan auto-évaluation HCERES

Membres invités : Monsieur DALLA PRIA (Responsable Mention MS- Dossiers Licence et Master MS), Madame MARTIN (Responsable Mention APAS- Dossiers Licence et Master APAS), Monsieur VERLY (Responsable Licence Professionnelle GDOSSL), Monsieur CHARITAS (Coordonnateur L3 EM), Monsieur MENNELLA (Responsable Plateforme de Recherche) ont été invités ce jour afin d'informer ce CUFR de l'état d'avancement des dossiers d'auto-évaluation (ce qui est clos et ce qu'il reste à finaliser). Les porteurs de l'auto-évaluation de la Licence Professionnelle IS-DSMS et de la L3 ES sont membres élus du CUFR.

Historique : Dans le prolongement de la réunion des coordonnateurs d'années du 09 avril 2024, le Directeur avait rappelé, aux coordonnateurs d'années et aux porteurs de projet de l'auto-évaluation, la date finale du 12 avril 2024 pour le dépôt du dossier complet d'auto-évaluation des formations (DAE et documents ayant valeur de preuves). Ce dépôt s'est fait dans les espaces partagés prévus à cet effet par l'établissement.

La Vice-Présidence CFVU avait été sollicitée par la suite par le Directeur pour relire ces dossiers en priorité. Lundi 22 avril, la Direction de l'UFR a reçu les retours de la Vice-Présidence CFVU. Les coordonnateurs d'années et les porteurs de projet de l'auto-évaluation ont alors pu procéder aux corrections (dont certaines avaient déjà été soulevées par Julie Demeslay) et déposer les pièces du dossier complet d'auto-évaluation sur les espaces partagés du Drive. Les membres du CUFR ont reçu ces dossiers le 26 avril 2024.

Les documents entièrement finalisés doivent être déposés pour le bureau de la CFVU avant le 20 mai 2024 (pour la CFVU du 27 mai 2024).

Quelques précisions :

Pour rappel, le travail sur l'auto-évaluation HCERES de nos formations concerne les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Le master générique mention STAPS n'a pas été évalué car il n'existe plus depuis septembre 2023. Depuis cette date, le Master parcours PNP MCS fait partie de la mention APAS et les masters parcours SSSPNI et Dopage font partis de la mention Management.

Certaines fiches 'Insertion professionnelles' ne pourront être déposées sur le Drive sauf pour la Licence professionnelle IS-DSMS et la mention MS. L'Etablissement se chargera de joindre une fiche comportant les explications des difficultés rencontrées pour le retour des usagers.

Bilan et Votes des dossiers d'auto-évaluation :

Le Directeur propose 2 modalités de vote :

- un vote pour les formations finalisées ;
- le CUFR donne mandat au Directeur concernant les dossiers à finaliser avec les responsables de mention. Ces derniers, tenant compte des remarques de la Vice-Présidence CVFU et des réponses apportées en séance, mettront à jour le dossier sur le Drive d'ici mi-mai.

Les mentions de masters (APAS et MS) ont été finalisées et votées à l'unanimité par le CUFR :

Vote à main levée:

16 voix POUR
4 Abstentions
0 Contre

Départ de P.VANWALLEGHEM (procuration à J.CRETENET), d'A.COUTTE (procuration à N.LEROUX), de L.CAMUS (pas de procuration), de R.PIACENTINO (procuration à F.EPITER) et de madame CIRIEGI (procuration à V.DRU).

Vote dossier HCERES LP GDOSSL :

Vote à main levée:

18 voix POUR
1 Abstention
0 Contre

Vote dossier HCERES LP IS-DSMS :

Vote à main levée:

15 voix POUR
4 Abstentions
0 Contre

Vote dossiers HCERES Licence 3 APAS, Licence 3 EM, Licence 3 ES, Licence 3 MS :

Vote à main levée:

15 voix POUR
4 Abstentions
0 Contre

Le Directeur remercie l'ensemble des collègues pour ce travail d'auto-évaluation de nos formations STAPS.

Fin du CUFR à 16h45.